

TOURNOI PROVINCIAL - REGLEMENT

1. Le club du **RTT Profondeville** a.s.b.l (N118.) organise le **samedi 08 avril 2023** son tournoi « Master » au Complexe Sportif de la Hulle - Avenue Roquebrune Cap Martin 32 - 5170 Profondeville (coordonnées GPS : latitude : 50,3836841 - longitude : 4,85431180).
2. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois du 23 avril 2023 qui sera organisée par le club de ROYAL PALETTE GEMBLOUX.
3. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF (note : hormis pour la série de 10h30 réservée aux non-affiliés). Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
4. Il sera fait usage de **16 tables** et de balles de couleur blanche. Le maximum d'inscriptions sera de **400 joueurs**.
5. Le droit de participation est fixé à **4 €** par série.
6. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B-BSPECIAL). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement série B). Le 1^{er} tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf éventuellement les séries spéciales qui se dérouleraient par élimination directe. De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé. Les dames doivent s'inscrire avec leur classement homme.
8. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans les locaux.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :

09H00 :	E2/E0
09H30 :	NC
10H30 :	Non - Affiliés
11H00 :	E6/E4
12H00 :	D6/D4
13H00 :	Handisport – Challenge Dandoy
13H00 :	C
14H30 :	B Spécial (si 4 joueurs min.)
15H00 :	D2/D0
16H30 :	B

Le RTT Profondeville organisera également ce 08 avril, sur 8 tables supplémentaires, le tournoi de la ligue Handisport (ce tournoi est indépendant de ce Master !).



15. Inscriptions :

Préférentiellement via le site de l'AFTT <https://resultats.aftt.be/tournoi/inscription/4758>, sinon Honnay Francis - mail : honnayfrancis@gmail.com - tél 0475/291 446 Favereaux Jean-Claude – mail : favereaux.jc@skynet.be – tél 0474/434 308

jusqu'au jeudi 06 avril 2023 à 21h30. L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 07 avril 2023 à 20h00 à l'adresse suivante : rue Try St Pierre 5170 Profondeville.

16. Résultats : les résultats sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Résultats du Masters » seront à envoyer à l'adresse mail MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

Approuvé par le CPN sous le n° DH_2022-2023_M20

JUGE-ARBITRE

Guy BRADFER accompagné par Cédric Collard

ADJOINTS EVENTUELS

Le Comité du RTT Profondeville a.s.b.l.